

[Text]

Monsieur Dubois, vous disposez de cinq minutes,

... and then Mr. Parker for five minutes.

**M. Dubois:** Merci, monsieur le président.

Je voudrais maintenant passer à la page 7 du texte du ministre où on parle de la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs. Je dois d'abord dire au ministre que les travailleurs du textile, du vêtement et de la chaussure de ma région sont très satisfaits des modifications qui ont été apportées par le ministre en novembre 1983 à la règle 80 sur l'admissibilité en vertu de cette loi, qui était le projet de loi C-78 et que nous avons modifiée par le projet de loi C-173 ou C-176.

Monsieur le ministre, est-il possible qu'il y ait d'autres désignations dans le cadre de ce programme? On sait que cela touche le textile, le vêtement, la chaussure et la tannerie. On peut, dans le cadre du programme PAIM, désigner des entreprises dans une région. Par exemple on a Asbestos, Thetford Mines, Sept-Iles et Sorel-Tracy. Le ministre travaille-t-il présentement en vue de désigner certaines industries dans des régions données? Par exemple, au Cap-de-la-Madeleine, une entreprise de métallurgie a fermé ses portes. Est-ce que le ministère peut faire une désignation?

C'est la même chose dans la région des Bois-Francis. Il y a des entreprises telles que Forano à Plessisville, dans la circonscription de mon collègue Léopold Corriveau, Frontenac. Il y a également dans ma circonscription des entreprises connexes. Est-ce qu'il est possible de désigner cette entreprise particulière? Est-ce qu'on a fait des recommandations au ministre dans ce domaine-là?

Pour terminer, est-ce que le ministère du Travail a fait des demandes d'études ou des recommandations au ministère de M<sup>me</sup> Bégin? Il y a beaucoup de gens qui parlent de la retraite facultative entre 60 et 65 ans, en ce sens qu'au cours des prochaines années, on pourrait dire: La retraite, ce sera à 64, 63, 62, 61 et 60 ans. Est-ce qu'on a demandé des choses de ce genre au ministère du Travail?

**M. Ouellet:** Monsieur le président, pour répondre aux diverses questions de mon collègue, je voudrais d'abord lui dire que le programme PAIM, tel qu'il a été créé, a maintenant perdu un de ses volets, celui de l'incitation industrielle. Comme vous le savez, le ministère de l'Industrie et du Commerce a décidé de garder la responsabilité de la distribution des fonds d'aide à l'entreprise dans un programme général plutôt que de l'assigner à des programmes précis. Cela nous a donc amenés, mon collègue, le ministre de la Main-d'oeuvre, et moi, à soumettre au Conseil des ministres un complément de programme à PAIM qui conservera le volet création d'emploi. C'est ce volet qui comprenait les efforts du ministère de la Main-d'Oeuvre dans les domaines de la création d'emploi et des cours de formation à des employés en chômage, ainsi que l'aspect des prestations d'adaptation aux travailleurs plus âgés qui ne peuvent plus se replacer sur le marché du travail, qui était administré par mon Ministère.

[Translation]

Mr. Dubois, five minutes,

... suivi de M. Parker, qui aura également cinq minutes.

**Mr. Dubois:** Thank you, Mr. Chairman.

I would now like to refer to page 7 of the minister's statement, where he talks about the Labour Adjustment Benefits Act. I should begin by telling the minister that people working in the textile, garment and footwear sectors in my region are very satisfied with the changes that were introduced by the minister in November, 1983, that affected rule 80 on eligibility under the act, which was Bill C-78, which was amended by Bill C-173 or C-176.

Is it possible, Mr. Minister, that other industries will be designated under this program? We know that it applies to the textile, garment, footwear and tanning industries. Under the ILAP program, particular industries can be designated in a certain region, this is what was done in Asbestos, Thetford Mines, Sept-Iles and Sorel-Tracy. Is the department considering designating some industries in particular regions? There was metallurgical firm that closed down in Cap-de-la-Madeleine, for example. Can the department make a designation in such a case?

The same situation occurred in the Bois-Francis region. There are companies such as Forano in Plessisville, in the riding of Frontenac, which is represented by my colleague Léopold Corriveau. In my riding, related firms have also been affected. Is it possible to designate particular companies? Have recommendations on this subject been made to the minister?

I would also like to know whether the Department of Labour has asked Madam Bégin's department to conduct any studies or to make any recommendations? Many people are talking about optional retirement between the age of 60 and 65. If this were to come into effect, in the years ahead, retirement could be at age 64, 63, 62, 61 or 60. Has the Department of Labour been asked this sort of questions?

**Mr. Ouellet:** Mr. Chairman, my colleague has asked a number of questions. I would first like to tell him that the ILAP program has lost one of its original features—industrial stimulation. As you know, the Department of Industry, Trade and Commerce has decided to retain responsibility for distributing funds to assist business within a general program rather than assigning to specific programs. This has led myself and my colleague, the Minister of Manpower, to put forward to Cabinet a program that would complement the ILAP program, and that would retain the job-creation feature. Under the program, the Department of Manpower was responsible for job creation activities and for training courses for unemployed workers. My department administered the labour adjustment benefits paid to older workers who could not get back into the labour market.